VENTES A L'ENCAN

Stern's Auction Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ERASMUS JACOB SHEPHERD ET ALICE FORD, SON EPOUSE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans — Division D — No. 102,975.

Diamants et autres bijoux, articles en or et en argent, montres, outils d'horloger, mouvements de montres, verres, etc.

Diamants et autres bijoux, articles en or et en argent, pendules, épingles, boutons, bagues, bracelets, pierres détachées, montres, lot de matériaux à réparation, coffre-fort en fer, vitrines, machines à polir, tour, établies et outils, étageres stationaires, balances et poids, mouvements de montres, verres de montres, etc.

JAC H. STERN, Encanteur.

Conditions—Comptant.

MASON J. SHEPHERD, Administrateur.
MEYER S. DRIEFUS, Avocat.
jan11,19,21.

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage double en bois, No 321 rue Diana, Alger.

Rue pavée, une ligne de cars électriques au coin.

Succession de Mme Frances McCarter, veuve de Jesse Carr.

No 72,733—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL. W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 23 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 18 décembre 1912, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessous intitulée la propriété ci-après décrite, a savoir:

Le cottage double en bois — 321 rue Diana, contenant quatre chambres, sur un certain lot de terre, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No 186, borné par les rues Diana, Tôche, De Armas et l'avenue Brooklyn, et mesurant 32 pieds de face à la rue Diana sur 159 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, et désigné sur les plans et assessements de la ville de la Nouvelle Orléans comme lot No 6.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1913 en plus et au dessus du prix d'adjudication. Vingt pour cent en argent sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente par devant A. Brian, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.
22 dec—22 29—jan 5 12 19 23

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

En re Liquidation de J. D. Connell Iron Works Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 103, 121 — Division C — Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Liquidation de "J. D. Connell Iron Works Company" dossier No. 103,121, le dit ordre daté et signé le 10 janvier 1913, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 13 février 1913, les propriétés et immeubles ci dessus avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et y appartenant ou de quelque façon en dépendant à savoir:

1. Quatre certains terrains dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 46, borné par les rues S. Peters, Erato, Tchoupitoulas et Thalie, désignés par les numéros un, deux, trois et cinq, et mesurant ci-après: Terrains Nos. un, deux et cinq mesurent chacun vingt deux pieds, huit pouces et neuf lignes de face à la rue S. Peters sur cent pieds de profondeur; et terrain No. trois a vingt pieds, huit pouces et neuf lignes de face à la rue Erato sur cent soixante pieds, un pouce et six lignes de profondeur; tout entre lignes parallèles; terrains Nos. un, deux et trois étant représentés sur un plan dressé par T. S. Simpson, daté le 21 février 1813, et déposé dans le bureau de H. B. Genas, ancien notaire dans la dite ville, et terrain No. cinq sur un plan de O. F. Zimple, déposé dans le bureau de Théo Goyol, ancien notaire dans la dite ville, comme plan No. deux du livre de plans No. un étant une partie de la propriété que la "J. D. Connell Iron Works Company" acquit par achat de James D. Connell par un acte devant P. M. Milner, notaire dans la dite ville, le 22 août 1901.

2. Deux certains terrains dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 46, borné par les rues S. Peters, Erato, Tchoupitoulas et Thalie, designés par les numéros douze et treize, et mesurant chacun vingt deux pieds, neuf pouces de face à la Erato sur cent cinquante neuf pieds, dix pouces de profondeur, tout entre lignes parallèles les mêmes étant représentés sur un plan dressé par C. A. Hedin, déposé dans le bureau de T. O. Stark, ancien notaire dans la dite ville, étant partie de la propriété que la "J. D. Connell Iron Works Company" acquise par achat de James D. Connell par un acte devant P. M. Milner, notaire dans la dite ville, le 22 août 1901.

3. Un certain terrain dans le Premier District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 46, borné par les rues Erato cancienement Suzette, Tchoupitoulas, S. Peters cancienement Nouvelle Levée, et Thalie cancienement Benjamin, lequel terrain est designé par le numero neuf et mesure quarante cinq pieds et six pouces de face à la rue Erato sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds et dix pouces entre lignes parallèles, étant la propriété acquise par la "J. D. Connell Iron Works Company" de Mme Josephine B. Connell par un acte devant P. M. Milner, notaire dans la dite ville, le 13 octobre 1906.

La propriété premièrement décrite est l'emplacement de l'atelier de mécaniciens de la "J. D. Connell Iron Works Company." Rien de la propriété mobilière n'est compris dans cette vente. La propriété deuxièmement et troisièmement decrite est louée par bail par Messieurs Alex Dussel & Co., à $150 par mois jusqu'au 31 octobre 1914, et la vente sera sujette à ce bail.

CONDITIONS DE LA VENTE—Deux cinquièmes ou plus comptant le solde si il y en a devant être représenté par billets à ordre, payables 1 ou 2 ans après date, respectivement avec intérêt payable annuellement au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au payement des dits billets à ordre avec intérêt spécial, assurance, primes et taxes, et en cas de procès 5 pour cent pour frais d'avocat et tous les frais devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur, l'acte devant contenir la parte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurités. Les quatre terrains spécaux, premièrement decrits, seront offerts et provisoirement adjugés, au plus offrant enchérisseur, alors les trois terrains deuxièmement et troisièmement decrits seront offerts, sujets au bail et seront provisoirement adjugés au plus offrant enchérisseur; et finalement l'entiere propriété, sept terrains seront offerts, la partie à bail sujette au bail. En cas qu'un enchérisseur offre plus pour l'entière propriété que les offres combinées sous les adjudications provisoires, alors l'entière propriété sera définitivement adjugée à tel enchérisseur; mais si le plus haut enchérisseur pour l'entiere propriété ne dépasse pas les enchères combinées faites par les adjudicataires provisionnels, alors les adjudications provisoires de ces quatre terrains premièrement decrits, et de ces trois terrains deuxièmement et troisièmement decrits, deviendront effectifs et les titres seront faits conformement.

L'acquéreur ou les acquéreurs devront assumer les taxes de 1913 payables envers les actes de vente devant notaire et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec.

J. L. Onorato, Real Estate.

310 RUE GRAVIER.
jan12,19,26 fev2,9 13

VENTES A L'ENCAN

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

BON PLACEMENT.
JOLI COTTAGE SIMPLE.
No 1214 rue Burdette.

SUCCESSION DE HENRY CLAY FOSTER.

No 100 859—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 311 rue Baronne—JEUDI, 23 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite Cour, Division C, daté du 20 décembre 1912 il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Ilet borné par les rues Burdette, Fern, Washington et Wash-ington Oak (autrefois Quarantième) et Pirat, mesurant 30 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un gentil cottage simple connu comme No 1214 rue Burdette et bien entouré de résidences modernes.

Conditions, comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Gabriel Fernandez Jr., notaire. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1913. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Pour plus ample renseignements s'adresser à l'encanteur.

22 déc—22 29 jan 5 12 19 23

Par STERN & GUMBEL, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR.

American Brewing Company vs. James W. Cunningham, Ltd.

No. 99,856 — Cour Civile de District — Division D.

Au plus offrant enchérisseur, sur un pied d'affaires.

La buvette de valeur et épicerie consistant du stock en marchandises accessoires de buvette, la clientèle et bail de James W. Cunningham Co., Ltd., située à 700-710 encoignure Bienvenue et Gérod, avec un bail courrant jusqu'au 31 août 1916 à $450 par mois.

A l'encan LUNDI, 27 janvier 1913, à 11 heures a. m., sur les lieux ci-dessus cités.

PAR STERN & GUMBEL, LTD. — Leonard L. Stern, Encanteur. — Vendra à l'enchère publique au plus offrant enchérisseur, en vertu d'un ordre signé le 13 janvier 1913, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotée la propriété ci-après décrite a savoir:

Le bail de la ci-dessus entreprise expirant le 31 août 1916 à $45.00 par mois les accessoires de buvette le stock en marchandises 3 caisse enregistreuses, balances, comptoirs, etc., etc., suivant l'inventaire enregistré.

Conditions—comptant.

STERN & GUMBEL, LTD.
JOHN P. SULLIVAN, Encanteurs.
ARTHUR LANDRY,
E. M. HEATH,
Avocats pour receveur.
jan5,10,17,27

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JAMES MURPHY.

No 101 094—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Au Plus Haut Enchérisseur—Joli Cottage Double No 2606-10 Avenue Tulane entre Broad et Dorgenois.

PAR STERN & GUMBEL, Ltd. Leonard L. Stern, encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 13 janvier 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 6 décembre 1912, et d'un autre ordre supplémentaire daté du 17 décembre 1912, signé par l'Hon. E. K. Skinner, remplaçant l'Hon. Porter Parker juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, au moment absent, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, y comprris toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet anciennement 45 maintenant 585 borné par l'avenue Tulane (anciennement rue Commune), Broad, Gravier et Dorgenois, le dit lot étant désigné par le No 3 sur un plan de subdivision du dit Ilet en 44 lots, par P. S. D'Hemecourt, D. C. S., daté du 10 juillet 1890 annexé pour référence à un acte de dépôt passé devant N. S. Trist, notaire, le 25 octobre 1891, et mesurant, selon ce dit plan, 41 pieds de face à l'avenue Tulane sur 122 pieds 3 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage double de 4 chambres et hangar de chaque côté.

Termes—Comptant. Dix pour cent de dépôt sera requis au moment de l'adjudication, le solde payable au moment du passage de l'acte de vente devant Arthur Landry, notaire. Les loyers et les revenus reviendront à l'acquéreur de ladite première à partir de la date de l'acte de vente. L'acquéreur assumera en plus du prix d'achat les taxes de ville et d'Etat de l'année 1913 payables pour l'année 1913. L'acquéreur payera le coût des certificats du Greffier de Cour de District des actes, du bureau des aliénations et d'hypothèques de la Nouvelle-Orléans ainsi que ceux des revenus des taxes d'Etat et de la ville de la Nouvelle-Orléans.

STERN & GUMBEL, Ltd.
Encanteurs.

Col. Jno P. Sullivan E. M. Heath, avocats.
22 déc—22 29—jan 5 12 19 23

VENTES A L'ENCAN

Par STERN & GUMBEL, Ltd.

VENTE DE PARTAGE.

Geo. H. Hemel vs. Adelia G. Hemel.

No. 101,200 — Cour Civile de District, Division E.

Au dernier et plus offrant enchérisseur propriétés de valeur du Troisième District, 225-27-29-31 Ave. Esplanade entre les rues N. Rocheblave et N. Tonti, quatre cottages d'habitation, 720-22-24-26-28 et. enseignement Lesseps et rue Dauphine.

Trois cottages doubles, 725-29 rue Poland entre les rues Royale et Bourbon.

Cottage double, 2501 enseignement Chartres et Rue Lafayette.

Bâtisse à deux étages en briques, 725 rue Lesseps, 721-23 rue Lesseps entre les rues Royale et Dauphine.

Cottage simple et cottage double, 529 rue Lesseps entre les rues Chartres et Royale.

Bâtisse à deux étages avec allée, 729-31 rue Lesseps entre les rues Royale et Dauphine, et terrain vacant adjacent de cottage double.

A L'ENCAN, MARDI, LE 18 FEVRIER 1913, A UNE HEURE DE L'APRES-MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE.

PAR STERN & GUMBEL, LTD.—Leonard L. Stern, Encanteur.—Vendra aux enchères publiques à la susdite date, en vertu d'un jugement du et rendu en cour supérieure le 7 janvier 1913, et le jugement du et rendu en cour supérieure le 7 janvier 1913 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Supérieure, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'Ave. Esplanade, Poland, Bourbon et Royale, et marqués sur un plan de Joseph Gaudin, ancien arpenteur de la ville, sous date du 17 février 1866, déposé dans le bureau de Théodore Lansche, notaire, et mesurant chacun quatorze pieds quatre pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de cent quarante pieds, et mesurant chacun vingt pieds de face à la rue Esplanade sur cent vingt quatre pieds de profondeur, mesure anglaise, et une ligne de face à la rue Royale sur une profondeur traversant l'Ave. Esplanade jusqu'à la rue Bourbon ci-après désignée. Terrain No. quatre soixante quatre pieds, un pouce sur la ligne à la rue N. Tonti, le séparant du terrain No. cinq soixante et douze pieds quatre pouces sur la ligne de séparation du terrain No. cinq, et terrain No. cinq soixante et douze pieds quatre pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. quatre et soixante dix pieds, sept pouces et quatre lignes à la rue Rocheblave. Les améliorations sur la dite propriété portant les nos. municipaux 2325 et 2327 et 2329 ave. de l'Esplanade et consistent de quatre cottages d'habitation avec 2 chambres et cuisine de chaque côté.

Et de certaine parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Lesseps, Dauphine, Frenaye et Royale, étant la plus grande partie des terrains en deux, trois, trois et quatre sur la gauche particulier par Albert G. Kimbrel adressé le 2 du mois d'août 1906 laquelle parcelle de terre mesure quatre vingt quatorze pieds, sept pouces de face à la rue Lesseps sur une profondeur entre lignes droites et parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double avec 2 chambres de chaque côté et se loue à $30.00 par mois chaque côté.

4. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et situé dans le Faubourg Marigny, maintenant Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Espagne, Chartres, Decatur et Mandeville, désigné par le numero douze sur un plan dressé par C. A. Hedin, arpenteur, le 21 avril 1888, déposé dans le bureau de Lucien Herman, notaire et mesure d'après le dit plan vingt quatre pieds de face à la rue Espagne sur cent vingt quatre pieds de profondeur, mesure anglaise, les améliorations sur la dite propriété portant le numero municipal 528 rue Espagne, et consistent en une bâtisse en bois à deux étages, bois en arbres, alles, et comprend 4 chambres, galeries, etc., et se loue à $[illegible] par mois.

7. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., portant les numéros municipaux 730-732 rue Lesseps dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet numéro 285, borné par les rues Lesseps, Poland, Royale et Dauphine, désigné comme terrain numéro dix formant l'encoignure des rues Lesseps et Dauphine, et mesurant soixante trois pieds, trois pouces, de face à la rue Lesseps, sur cent quinze pieds de profondeur et de face à la rue Dauphine. Les améliorations consistent en un cottage double en bois comprenant 4 chambres de chaque côté avec 3 chambres, hangar, etc., susceptible à un loyer de $[illegible] par mois chaque côté.

Conditions—Comptant. Titres de vente devant F. E. Chatbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt est requis au moment de l'adjudication.

STERN & GUMBEL,
SIDNEY F. GUTHER, Encanteurs.
Avocat pour demandeur.
E. T. WOLFF, Avocat pour le défendeur.
jan 4,11,18,25 f 1,8,15

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSEPH BLANCHARD

No 3,2 6—Vingt-troisième Cour de District Justice de Paroisse Ste. Marie.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 21 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 16 décembre 1912, de l'Hon. Thos M. Milling, juge de la dite Cour, dans l'affaire sus intitulée, la propriété ci-après décrite—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 3701 rue Iberville; dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Iberville, Bienville, Télémaque et Corbel et mesurant plus ou moins 25 pieds de face à la rue Iberville sur 92 pieds de profondeur et de façade sur la rue Télémaque.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra payer les taxes de 1913 en plus et au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente par devant H. G. Bloch, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

21 dec—1 23 29—jan 5 12 19 21

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District

Portant le No. municipal 3432 rue Clara, entre la rue Delachaise et l'Avenue Louisiana.

Alphonse Nobles vs. Hirsch-Levy Realty Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 102,880 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 13 février 1913, à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privileges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dependant situé dans le sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 233 borné par les rues Clara, Magnolia, Delachaise et l'avenue Louisiana, designe par la lettre D, sur un croquis de voyer fait par George De Armas, voyer et ingenieur civil, daté le 10 decembre 1909, et annexé à un acte passé devant Emanuel Leopold Weil, notaire, le 16 decembre 1909, et mesure d'après ceci commençant à une distance de quatre vingt sept pieds, huit pouces, trois lignes à partir du coin des rues Clara et Delachaise dix sept pieds quatre lignes de face à la rue Clara, dix sept pieds en largeur dans le fond sur une profondeur de soixante seize pieds, trois pouces, sept lignes sur le côté le plus près de la rue Delachaise et soixante quatorze pieds quatre pouces, deux lignes de profondeur sur l'autre côté plus près de l'avenue Louisiana et est composé de la partie de l'arriere des terrains originaux 26, 27 et 28.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
JOSEPH LAUTENSCHLAEGER,
Avocat pour le demandeur.
janto,12,17,24,31fev7,13

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles F. Rantz vs. Dexter Harris.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orleans — No. 55,773 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, Juge de la Division C, Premiere Cour de Citede la Nouvelle Orleans, je procéderai à vendre à l'enchere publique à mon entrepot Nos. 727 à 731 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxieme District de cette ville, MARDI, le 21 janvier 1913 à 11 heures a. m., la propriété ci-apres decrite a savoir:

Une caisse enregistreuse "National" No. 258,675, un comptoir à biere deux caisses, un lot de bouteilles contenant des liqueurs, deux petites glacieres, un coffre à glace, un évier, deux billards à poches, un lot de billes, trois tableaux, un lot de verres, un lot de dames-jeanne vides, une caisse à tabac, un pupitre, un lot de quilles, deux tables de jeu, sept chaises, un buffet, un lavabo, une pendule, un bureau, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable Première cour de Cité de la Nouvelle Orleans.
LEMLE, JONES & MORINO,
Avocats pour le demandeur.
jan10,16,21

ANNONCE JUDICIAIRE

Chas. F. Rantz vs C. R. Evans.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 55, 857 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Hy. Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de cite de la Nouvelle Orleans, je procederai à vendre à l'enchere publique à mon entrepot Nos. 727 à 731 rue St. Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxieme District de cette ville, MARDI, le 21 janvier 1913 à midi la propriété ci-apres decrit à savoir:

Une caisse enregistreuse "National" No. 879,365, un comptoir, un billard à poches, une petite glacierre, un lot de bouteilles vides, un râtelier, un réservoir, une pompe, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé suivant l'inventaire enregistre dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orleans.
LEMLE, JONES & MORINO,
Avocats pour le demandeur.
jan10,16,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Martha W. Murya, femme seule, vs. Henry Haffner.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 55,082 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotee, je procéderai à vendre à l'enchère publique devant la nouvelle bâtisse de Cour rue Royale entre les rues St. Louis et Conti, dans le Deuxième District de cette ville MERCREDI, le 22 janvier 1913, à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains, etc., situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'ave. Nashville et les rues Annonciation, Eleonore et Tchoupitoulas, dans l'Ilet 49 Hurtsville, designés par les numeros 20 et 21 sur un plan par A. G. Blanchard, attaché à un acte devant A. Hero, Jr., notaire, daté le 10 mai 1888, et suivant lequel dit plan les dits terrains mesurent chacun 28' 7" de face à l'ave. Nashville sur une profondeur de 120' entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Henry Haffner par achat du "Crescent City Building Homestead Association" d'après l'acte devant E. M. Stafford, notaire, date le 25 mai 1908, et enrégistré dans le bureau d'aliénations dans le livre 214 folio 736. Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numeroté.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
HOWELL CARTER, JR.,
Avocat pour demandeur. jan9,16,22

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de James Fredrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. [illegible] — Division [illegible] — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pourquoi le rapport du compte présenté par Mme Pauline Gabriac, veuve de James Fredrich, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
[illegible]
Jan[illegible]

Succession de Edward J. Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. [illegible] — Division [illegible] — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pourquoi le compte final présenté par Mme Pauline Nelson, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
[illegible]
Jan[illegible]

Succession de Herman Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. [illegible] — Division [illegible] — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pourquoi le compte final présenté par William Miller, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
[illegible]
Jan[illegible]

Succession de Henry Simon et Son.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. [illegible] — Division [illegible] — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pourquoi le compte final présenté par Simon Simon, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
[illegible]
Jan[illegible]

AVIS AUX CREANCIERS

John F. Michel, Secretary of State, vs. Southern Insurance Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. [illegible] — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pourquoi le rapport du compte présenté par le Whitney Central Trust and Savings Bank, receveur de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL, J. C. HENRIQUES, Avocats.
1jan17,21,26

The Commercial Electric Co., Ltd., et al., vs. la Wittenburg Optical Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. [illegible] — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pourquoi le compte final présenté par Thomas F. Dressler, receveur en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
BERNARD BRUEN, Avocat.
1jan11,17,24

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Margaret E. Bares

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,915 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pourquoi le compte final présenté par Michael Bares, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
LEMLE & GLEASON, Avocats.
1jan11,17,24

Succession de Charles Moring Read.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. [illegible] — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pourquoi le second compte final présenté par Mme Charles Moring Read administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
WM. H. BYRNE, JR., Avocat.
1jan10,11,19

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Catherine S. Handrop.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 103,209—Division D — Attendu que Henry Handrop, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Catherine S. Handrop, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
JOS. LAUTENSCHLAEGER, Avocat.
1jan18,22,27

Succession de Virginia A. Woods

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,193 — Division B — Attendu que Minnie Lee curran a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Virginia A. Woods, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
FLORENCE LOEBER, Avocat.
1jan18,22,27

Succession de Benjamin J. Kamien

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,195 — Division D — Attendu que Bertha Pokorny, veuve de Benjamin J. Kamien, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Benjamin J. Kamien, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

THOMAS CONNELL, Greffier.
RICE & MONTGOMERY, Avocats.
1jan18,22,27